

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DÉCISION
42	37	30
PRESENTS	28	
POUVOIRS	2	
ABSENTS	7	
Vote Pour :	27	
Vote Contre :	0	
Abstention :	3	

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept novembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GÉRAUD, Christophe GOURMANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Francis RUFFEL, Guy SANGIOVANNI, Paul SALVADOR, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN,

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-François BAULES, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Alain GLADE, Marie GRANEL, Pascale PUIBASSET, Claire VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N° 59_2025DB

ACTES : 7.3.1

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 02- Emprunt pour le financement des investissements 2025 du Budget Photovoltaïque d'un montant de 480.000 €

Exposé des motifs

Compte tenu de l'avancement des programmes d'investissement, une enveloppe de 480.000 € sur le Budget Photovoltaïque est nécessaire pour le financement des divers projets en cours de réalisation :

- Projet photovoltaïque pour l'école Las Peyras à Rabastens
- Projet photovoltaïque pour la Salle multisport de Lisle-sur-Tarn
- Etude sur diverses écoles.

Une consultation a été lancée auprès des organismes bancaires.

Parmi les huit organismes bancaires consultés, quatre organismes bancaires ont présenté leurs propositions :

La Caisse d'Épargne, La Banque Postale, La Banque Populaire et la Banque des Territoires.

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de La Banque des Territoires dont les conditions sont les suivantes :

Ce prêt comporte :

- Une phase de consolidation à taux fixe

PRÊT A TAUX FIXE A AMORTISSEMENT PROGRESSIF	
Prêteur	La Banque des Territoires
Emprunteur	Communauté d'Agglomération GAILLAC GRAULHET
Montant du contrat de prêt	480 000 EUR
Objet	Financer un programme de travaux sur le budget photovoltaïque (Ecole Las Peyras, Salle multisport de Lisle sur Tarn, Etude de pose de panneaux photovoltaïques sur autres école)
Durée	25 ans
Profil d'amortissement	Capital et intérêts prioritaires Amortissement prioritaire
Périodicité	Trimestrielle
Taux	Taux livret A + 0,50% - Qualification GISSLER : 1A
Commission d'instruction	0,06% du montant de chaque ligne de prêt
Indemnités de remboursement anticipé	Indemnité actuarielle
Pénalités de dédit	1% du montant annulé

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-3-1, L 5211-1, L 5211-2, L 2121-29, L 2122-22 al. 3°,

Vu la délégation au Bureau mentionnée au 5ème alinéa du tableau annexé à la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217_2020 du 14 septembre 2020 portant délégation du Conseil de communauté au Bureau et au Président,

Vu le Budget primitif 2025 Principal voté le 24 mars dernier,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens généraux du 5 novembre 2025,

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de La Banque des Territoires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention de Blaise AZNAR, Florence BELOU et Michelle LAVIT) :

- **approuve** le projet de prêt à taux fixe tel que décrit ci-dessus,
- **inscrit** au Budget Photovoltaïque pendant toute la durée du prêt le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.
- **s'engage** en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

- **autorise** le Président à signer le contrat de prêt auprès de La Banque des Territoires.
- **autorise** le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque des Territoires, et **l'habilite** à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt. Le Président reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 21 NOV, 2025

- publication - mise en ligne

Le 21 NOV, 2025

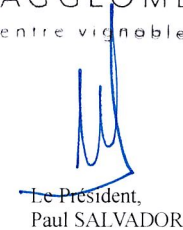
Et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025



ID : 081-200066124-20251117-59_2025DB-DE